

<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 20 juillet 2021</p>	<p>Envoyé en préfecture le 29/07/2021 Reçu en préfecture le 29/07/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210720-CC_114_2021-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 22 Suppléant : 1 Absents : 9 Pouvoirs : 7 Votants : 30 Pour : 30 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 114/2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, à Chêne-en-Semine, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 13 juillet 2021</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Corinne GUISEPPIN, Florence POZZO, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET. Messieurs Michel BOTTERI, André BOUCHET, Alain CAMP, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Vincent DUTOIT, Jean-Paul FORESTIER, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Paul RANNARD, Bernard REVILLON, François SÈVE.</p> <p>Suppléants : Christian VERMELLE représenté par Dominique THEVENET.</p> <p>Pouvoirs : Carole BRETON à Bernard REVILLON ; David BANANT à Paul RANNARD ; Alain LAMBERT à Paul RANNARD ; Laetitia COCATRIX à André BOUCHET ; Emmanuel GEORGES à André BOUCHET ; Hervé BOUËDEC à Sylvie TARAGON ; Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT.</p> <p>Absents : Frédérique AURELLE, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Gilles CALLET, Pascal COULLOUX, Jérémie COURLET, Carine DUVERNOIS, Carole ETTORI, Gilles PILLOUX, Bernard THIBOUD.</p> <p>Madame Florence POZZO est désignée secrétaire de séance.</p>	

OBJET : FINANCES – Budget principal 2021 – Décision Modificative n°2 - Virements de crédits du Chapitre 21 au Chapitre 23 de la section d'investissement.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC 33/2021 en date du 09 mars 2021 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire

Vu la délibération n° CC 49/2021 du 9 mars 2021 portant approbation des comptes administratifs 2020,

Vu la délibération n° CC 50/2021 du 9 mars 2021 portant affectation des résultats de fonctionnement 2020 aux budgets 2021,

Vu la note de présentation brève et synthétique du budget 2021 telle que présentée,

Vu la délibération n° CC 60/2021 en date du 13 avril 2021 approuvant le rapport sur l'égalité hommes femmes,

Vu la délibération n° CC 62/2021 du 13 avril 2021 qui a fixé les taux d'imposition pour 2021,

Vu la délibération n° CC 63 bis/2021 du 13 avril 2021 portant approbation du budget primitif 2021

La Vice-présidente Madame Sylvie TARAGON indique que lors du vote du budget principal 2021 le chapitre 21/ compte 2188 a été budgété d'un montant de : 300 527.40 € alors que le chapitre 23 supporte l'essentiel des dépenses de travaux en cours dont la réalisation de la nouvelle déchetterie intercommunale du secteur des Ussets.

Afin d'imputer les dépenses d'investissement au bon chapitre de la section d'investissement, il convient de transférer la somme de 275 000 € du chapitre 21/compte 2188 au chapitre 23, afin de pouvoir mettre en comptabilité les factures de travaux en cours, cette opération se résume par l'ouverture des crédits nécessaires au chapitre 23 tels que présenté ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	275 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	275 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2318 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	275 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	275 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	275 000.00 €	275 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative N° 2 sur le budget primitif 2021 de la CC Ussets et Rhône telle que présentée ci-dessus,

INDIQUE que les opérations comptables de régularisation seront inscrites dans les meilleurs délais,

NOTIFIE cette délibération au SCG de Rumilly et à la Préfecture de Haute-Savoie.

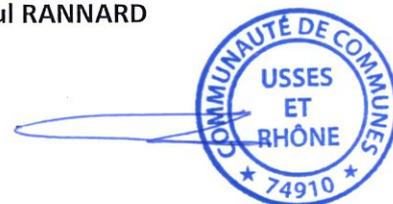
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification